Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs: DICRIM

Commune de REMALARD



Le mot du Maire

La sécurité de la population de notre commune a toujours été l'une des préoccupations majeures des élus communaux.

Cette préoccupation se traduit par le souci d'informer, au mieux des nécessités et de nos moyens, les habitants sur les risques qui pouvaient menacer leur sécurité.

Bien que sur Rémalard les risques majeurs semblent assez limités, il convient cependant d'être vigilant pour appréhender au mieux la conduite à tenir en cas de sinistre important ou de catastrophe.

Le DICRIM constitue la base de l'information préventive. Il délimite les zones où certains risques peuvent exister, explicite la nature de ces risques et les mesures à prendre par les autorités et les particuliers.

Rappelant l'action déjà menée ou à approfondir suivant les axes de PREVENTION, de PROTECTION, et D'INFORMATION, ce dossier communal témoigne ainsi de notre volonté constante, de faire de la SECURITE de nos concitoyens l'une de nos principales priorités.

Le Maire: Jean MAIGNAN

Sommaire:

Le mot du Maire

Les numéros d'urgence

Le contexte local et l'information préventive

Risques potentiels de la commune

Les risques naturels

- ► Inondation par débordement
- ► Evènements climatiques exceptionnels
 - -Intempéries hivernales
 - -Tempête
 - -Canicule

Les risques technologiques

- ► Industriel
- ► Transport de matières dangereuses

Les risques sanitaires

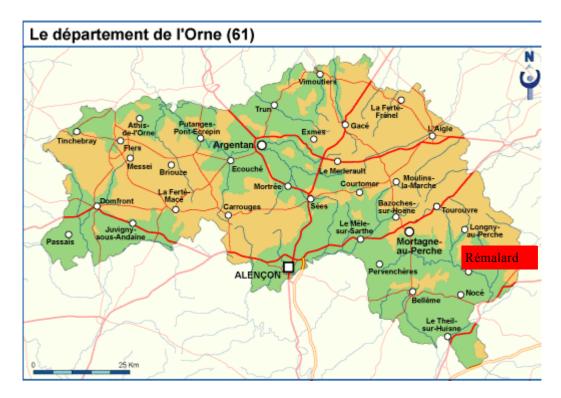
► Pandémie

Numéros d'urgence:

N° D'urgence européen	112
Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie/ police	17

<u>IDENTIFICATION DE LA COMMUNE DE REMALARD</u>

La commune de Rémalard est située au sud-est du département de l'Orne. C'est un chef lieu de canton.



Département	Orne
Arrondissement	Mortagne-au-Perche
Canton	Rémalard
Intercommunalité	Communauté de Communes du Perche Rémalardais
Latitude/Longitude	48° 25' 47" Nord - 0° 46' 24" Est
Altitude	119 m (mini) - 243 m (maxi)
Superficie	20,89 km2
Population	1257 habitants (2006)
Densité	59 habitants/km2

DEFINITION DES RISQUES MAJEURS

Le risque majeur est la possibilité d'un événement **d'origine naturelle ou anthropique** (lié à l'activité humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- ◆ d'une part, à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- ♦ d'autre part, à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

Un risque majeur est caractérisé par sa **faible fréquence** et par son **énorme gravité**

Les Risques naturels.....page

- **▶** Le risque inondation
- ► Le risque évènements climatiques exceptionnels
- 1 Intempérie hivernale
- 2 Tempête
- 3 Canicule

Le Risque industriel.....page

Le Risque transport de matières dangereuses.....page

Le Risque pandémie.....page

Le risque inondation par débordement

Qu'est ce qu'une inondation?

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le débit d'un cours d'eau en un point donné est la quantité d'eau (m3) passant en ce point par seconde, il s'exprime en m³/s.

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une augmentation de la hauteur d'eau.

Commune de Rémalard Cartre des zonages réglementaires Endes 1/1800 2 zone many, vite les II-II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo 2 zone trans, vite any II-II no vi V-0 Zimo Rufuseau de Bolscorde Rufuseau de Bolscorde

Carte des zones inondables de Rémalard

Carte du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Huisne

approuvé en date du 25 avril 2006

Les risques sur la commune de Rémalard:

Bordée par le sud par la rivière, Rémalard est sujette à des inondations de l'Huisne, mais également du ruisseau de Boiscorde qui traverse l'ouest du bourg.

Le risque inondation par débordement



Le complexe camping-piscine inondé en janvier 1993

Inondation à l'entrée de la rue de Monthué et Place des Ponts en janvier 1995



Relevés des montées de l'Huisne à l'échelle graduée du pont de Rémalard (source sapeurs-pompiers Rémalard)

Date	Heure	Hauteur
25/01/1995	08h15	1,82 m
25/01/1995	11h24	1,84 m
25/01/1995	17h30	1,88 m
26/01/1995	01h30	2,12 m
26/01/1995	07h00	2,15 m
26/01/1995	08h45	2,26 m
26/01/1995	17h30	2,32 m
27/01/1995	02h00	2,42 m
27/01/1995	08h00	2,50 m
27/01/1995	10h15	2,50 m
27/01/1995	16h30	2,42 m

Le risque inondation par débordement

L'ALERTE







Message diffusé sur l'ensemble de la commune

Restez à l'écoute des informations Radios et TV

Que Faire?

Avant

- -Se tenir au courant de l'évolution auprès de la Mairie
- -Déplacer les véhicules stationnés près des berges
- -Prévoir les gestes essentiels (faire une réserve d'eau potable les papiers officiels, argent, médicaments....) en vue d'une éventuelle évacuation

Pendant

- -Écouter la radio et suivre les consignes des autorités
- -Couper l'électricité et fermer portes et fenêtres
- -Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- −Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- -Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux

Après

- -Ne rétablir le gaz et l'électricité que si votre installation est
- -Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter

Les bons réflexes















Fermez les portes, fenêtres, aérations Coupez l'électricité et le gaz Montez rapidement dans les étages Ecoutez la radio pour connaître les consignes Attendez l'ordre d'évacuation en préparant le minimum

Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Le risque évènements climatiques exceptionnels

Qu'est-ce qu'un évènement climatique exceptionnel?

On entend par évènement climatique exceptionnel à la fois le risque tempête (détaillé précédemment) mais aussi tout ce qui touche aux intempéries hivernales (grand froid) et canicule.

Les risques sur la commune de Rémalard:

Ces risques s'étendent sur l'ensemble du territoire communal étant donné qu'il s'agit d'évènements météorologiques auxquels des régions entières peuvent être soumises.

Quelques précisions sur les intempéries hivernales :

Une intempérie hivernale exceptionnelle se caractérise par :

- → des chutes de neige supérieures aux valeurs
 - habituelles dans notre région
- → et/ou un froid intense
- → et/ou un verglas généralisé

Les zones sensibles (établissements scolaires) peuvent devenir peu ou pas du tout accessibles. Au niveau départemental, est prévu, le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (D.O.V.H), sous la responsabilité du Conseil Général qui prévoit les modalités d'action à mettre en œuvre pour dégager les routes départementales.



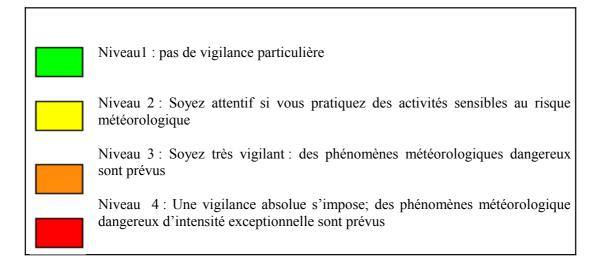
Le risque évènements climatiques exceptionnels

L'ALERTE

Le territoire métropolitain est parfois soumis à des évènements météorologiques dangereux. L'anticipation et la réactivité sont essentielles.

Pour cela, Météo France diffuse une carte de vigilance à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher chaque département dans les 24 heures.

On note 4 niveaux de vigilance :



Que Faire?

1 - Risque Intempérie Hivernale

Pendant:

- -Évitez les sorties non indispensables que ce soit à pied, en deux roues ou en voiture.
- Si tel est le cas, informez-vous des conditions de circulation et soyez prudents si vous prenez le volant.
- -Maintenez (ou mieux faites vérifier) la ventilation de votre habitation pour éviter tout risque d'asphyxie.
- -Dégagez la neige devant votre habitation et utilisez du sel pour réduire les risques de chutes.

Pénalement, tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour éviter la formation de glace. La mairie et le conseil général sont responsables de la partie roulante

Le risque évènements climatiques exceptionnels

Pris par le froid, sachez que :



- L'hypothermie tue
- La température du corps baisse rapidement en quelques heures et met votre vie en danger.
- Habillez-vous chaudement (plusieurs épaisseurs non serrées).
- Ne restez pas mouillé, votre température baissera plus vite.
- Buvez des boissons chaudes et sucrées, pas d'alcool !!!
- Ne restez pas immobile, bougez.

Les bons réflexes





portes.

fenêtres.

aérations











Débranchez les appareils électriques et les antennes



téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

2 - Risque Tempête

Qu'est ce qu'une tempête?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement). Ces vents forts sont parfois accompagnés de fortes pluies.

Les tempêtes concernent une large partie de l'Europe, et notamment la France métropolitaine. Celles survenues en 1999 ont montré que tout le territoire est exposé.

Force du vent	Description	Vitesse Km/h
0	Calme	1
1	Très légère brise	2-5
2	Légère brise	6 - 11
3	Petite brise	12 - 19
4	Jolie brise	20 - 28
5	Bonne brise	29 - 38
6	Vent frais	39 - 49
7	Grand frais	50 - 61
8	Coup de vent	62 - 74
9	Fort coup de vent	75 - 88
10	Tempête	89 - 102
11	Violente tempête	103 - 117
12	Ouragan	> 118

Le risque évènements climatiques exceptionnels

Quelques précisions...

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (appelée aussi dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent des vents pouvant être très violents. La majorité des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver. Ces tempêtes progressent à une vitesse moyenne de l'ordre de 50km/h et peuvent concerner une largeur atteignant 2000 km.

La tempête se traduit par :

- \rightarrow des vents violents
- → des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et des coulées boueuses.

Les risques sur la commune de Rémalard:

La totalité de la commune est potentiellement concernée par le risque tempête. Néanmoins, les espaces boisés (nord de la commune) présentent un plus grand danger lors de ces périodes. Pour l'ensemble de la population, les risques principaux liés à la tempête concernent : des fils électriques et/ou arbres sur la voie publique, des cheminées menaçantes, des véhicules retournés...

L'ALERTE

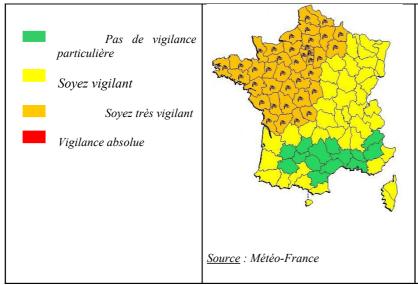




Message diffusé sur l'ensemble de la commune



Restez à l'écoute des informations radios et TV



Météo-France diffuse en permanence aux autorités et au public, des cartes de vigilance (consultable 24h/24) qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte « orange ou rouge ».

Cependant, la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits territoires.

Oue Faire?

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

Mise à jour mars 2010

Avant

- -S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde
- Les agriculteurs doivent rentrer le bétail et le matériel
- -Déplacer les véhicules stationnés a proximité d'arbres

Pendant: -Limiter voire éviter les déplacements

- -Fermer et s'éloigner des fenêtres
- -Débrancher les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV
- -Ne pas vous abriter sous les arbres
- -Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- -Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou objets divers.
- -Couper l'eau, l'électricité et le gaz

Après: -Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre

- -Respecter les consignes des autorités
- -Se tenir informer pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné

Les bons réflexes















Fermez les portes, fenêtres, aérations Respectez les consignes des autorités Ecoutez la radio pour connaître les consignes Mettez vous à l'abri et évitez les déplacements

Débranchez les appareils électriques et les antennes TV Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours N'allez pas chercher vos enfants à l'école

3 - Le Risque Canicule

1 <u>- Le niveau veille saisonnière automatiquement déclenché du 1^{er} juin au 31 août.</u>

- " Un point météorologique est fait quotidiennement et si la situation l'exige, les autorités sanitaires alertent les départements concernés sur l'opportunité de passer au niveau supérieur du plan.
- Le numéro vert d'information et de communication entre en vigueur.

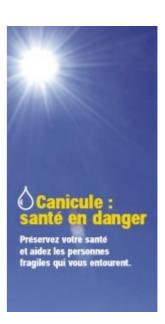
Source : Ministère de la santé

2 - Le niveau de mise en garde et actions.

- Il est déclenché par les préfets de département concernés lorsque les conditions météorologiques l'exigent.
- Il induit la mise en œuvre sur le terrain de mesures de prévention et de gestion de l'épisode caniculaire dans les communes.
- A l'échelon départemental ou national, certains médias peuvent être réquisitionnés afin de diffuser des messages de prévention.
- Les données sanitaires sont remontées quotidiennement par les départements concernés.

3 - Le niveau de mobilisation maximale.

" Il est déclenché sur instruction du Premier ministre dans le cas où la canicule est aggravée par des effets collatéraux (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé....)



Que Faire?

Pendant: -N'hésitez pas à aider ou vous faire aider

- -Évitez les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes
- -Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- -Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- -Buvez de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif

Le Risque Industriel

Qu'est ce que le risque industriel?

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Manifestation du risque industriel...

Les principales manifestations du risque industriel sont:

- \rightarrow L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brulure et d'intoxication par les fumées;
- \rightarrow L'explosion d'un produit ou d'un mélange de produit... avec risque de traumatismes direct ou par l'onde de choc;

La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

Les risques sur la commune de Rémalard :

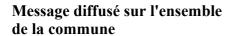
L'Etablissement industriel BFC fabricant d'aérosols implanté sur la commune de Bellou sur Huisne est susceptible de présenter un risque d'explosion, d'incendie ou d'émissions toxiques pouvant avoir des répercutions sur la population de Rémalard. Ce site relève de la directive SEVESO II à seuil bas.

De part l'activité de cette entreprise le risque encouru peut-être lié à une explosion, un incendie, à des substances dangereuses comme des gaz inflammables liquéfiés. Le camping de Rémalard est notamment exposé dans le rayon des 400 mètres.

L'ALERTE









Restez à l'écoute des informations radios et TV

Que Faire?

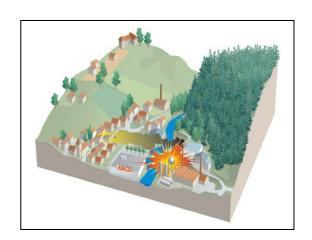
Avant: -S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde

Pendant: -Se mettre à l'abri dans un local

- -Fermer portes et fenêtres et boucher les arrivées d'air
- -Ecouter la radio et suivre les consignes ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- −Ne pas fumer et éteindre toute flamme nue
- −Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- -Couper l'eau, l'électricité et le gaz

Après: –Aérer le local de confinement et sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

-Consulter un médecin en cas de doute (irritation,...)



Les bons réflexes













Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, ventilation Ecoutez la radio pour connaître les consignes

Ne fumez pas et évitez les étincelles Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Le risque transport de matières dangereuses

Qu'est ce que le transport de matières dangereuses ?

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne ou par canalisation.

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement

Principales manifestations du risque:

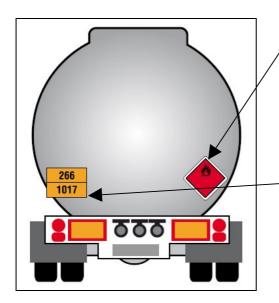
- \rightarrow l'explosion
- → l'incendie
- \rightarrow le nuage toxique
- → la pollution (air/eau/sol)

Les risques sur la commune de Rémalard

Les accidents de TMD peuvent se produire pratiquement sur l'ensemble de la commune. Le risque le plus probable se situe cependant principalement sur la RD 920 qui contourne la commune. Le centre ville peut-être concerné principalement par les livraisons de carburant et de gaz.

Trafic recensé sur les RD de Rémalard relevé en 2008 :

- RD 920 Rémalard vers Bellême 1145 véhicules par jour dont 9% de Poids Lourds
- RD 10 Rémalard vers Condé-sur-Huisne 1711 véhicules par jour dont 9% de Poids Lourds
- RD 11 Rémalard vers Verrières 1797 véhicules par jour dont 8% de Poids Lourds
- RD 11 Rémalard vers Longny au Perche 788 véhicules par jour dont 11% de Poids Lourds



Si vous êtes témoin d'un accident...

- → Identifier le symbole du danger *Exemple ci-contre*
- → Relever les numéros apposés sur une plaquette orange à l'avant et à l'arrière du véhicule, ils permettent d'identifier le produit transporté.

Exemple ci-contre:

- le numéro du haut est le code de danger : il permet d'évaluer rapidement les risques présentés par la substance transportée Par exemple, 266 signifie émanation de gaz très toxique.
- Le numéro du bas est le numéro d'identification de la matière.

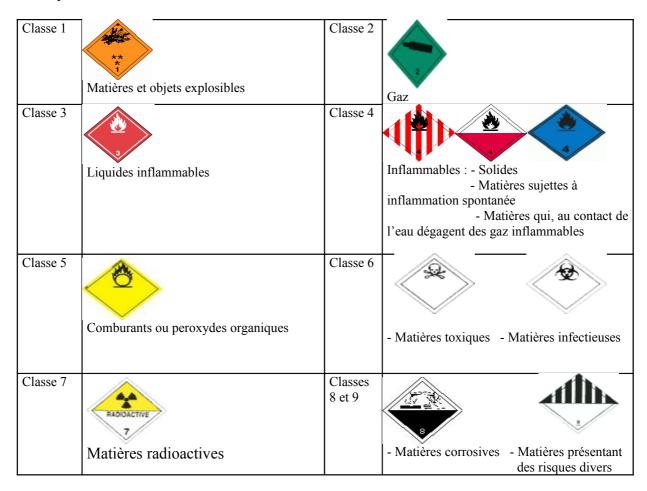
Le risque transport de matières dangereuses

Le numéro d'identification du danger ainsi constitué permet de déterminer immédiatement le danger principal (*1er chiffre*) et le, ou les, dangers subsidiaires de la matière (*2ème et 3ème chiffre*).

Si l'eau est prohibée comme agent extincteur, le n° est précédé d'un X.

п°	1er chiffre :	2ème ou 3ème chiffre :
11	danger principal	dangers subsidiaires
0	-	absence de danger secondaire
2	gaz comprimé	risque d'émanation de gaz
3	liquide inflammable	inflammable
4	solide inflammable	-
5	comburant ou peroxyde	comburant
6	matière toxique	toxique
7	matière radioactive	-
8	matière corrosive	corrosif
9	dangers divers	danger de réaction violente spontanée

Les symboles de DANGER



Le risque transport de matières dangereuses

Que Faire?

Avant:

- -S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde
- -Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : plaques et pictogrammes

Pendant:

- -S'éloigner du site pour donner l'alerte en étant le plus précis possible
- -Ne pas fumer
- −Ne pas déplacer les victimes (sauf en cas d'incendie)
- En cas de nuage toxique, se déplacer en suivant un axe perpendiculaire au vent et se mettre à l'abri dans un bâtiment
- -Obéir aux consignes des services de secours
- Ni flamme, ni étincelle pour éviter tout risque d'explosion
- -S'enfermer dans un local clos

Après :

- -Aérer l'habitation dès que la radio annonce la fin de l'alerte
- -Consulter un médecin en cas de doutes (irritation, maux de tête)

Les bons réflexes













Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, ventilation Ecoutez la radio pour connaître les consignes Ne fumez pas et évitez les étincelles

Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Le risque pandémie

Définitions:

Une **pandémie** est définie comme la transmission inter-humaine d'un virus dans le temps avec ou sans confirmation virologique, accompagnée d'un nombre de cas graves importants et d'une mortalité

La menace d'une pandémie grippale est liée à l'apparition d'un nouveau virus de la grippe non couvert par les vaccins actuels, avec infection humaine. Exemple : grippe A/h1n1...

Les risques sur la commune :

Ce risque s'étend sur l'ensemble du territoire communal étant donné qu'il s'agit de phénomène lié à la propagation de virus.

Quelques informations complémentaires :

La pandémie est plutôt liée à l'homme contrairement à l'épidémie.

Plusieurs pandémies ont touché et touchent encore l'humanité :

- * la **peste noire** a fait environ 25 millions de morts en Europe, entre 1346 et 1350, et probablement autant en Asie
- * la **grippe espagnole** de 1918 à 1920 a été l'une des pandémies les plus mortelles de l'histoire de l'Humanité, avec de 20 à 40 millions de morts.
- * le **virus de l'immunodéficience humaine** (VIH) est aujourd'hui considéré comme une pandémie après avoir infecté environ 40 millions de personnes en 25 ans
- * la **Grippe A (H1N1)** est considérée par l'OMS comme une pandémie et a atteint la phase 6 depuis le 11 juin 2009.

Une **épidémie** est la propagation rapide d'une maladie infectieuse plutôt liée à l'animal. (ex: grippe aviaire)

- ! Le virus de la grippe bien que virulent et très contagieux n'est pas la seule cause d'épidémie et de pandémie. Elle peut être aussi engendrée par :
- propagation d'une maladie vectorielle (Chikungunya...)
- résurgence d'une maladie disparue, méconnue voire inconnue
- diffusion intentionnelle d'un virus (attaque bioterroriste)



Virus de la grippe

Le risque pandémie

INFORMATION / PREVENTION



Restez à l'écoute des informations Radios et TV. Consultez les affichages en mairie

On compte 6 phases d'alerte bien définies par les autorités :

PHASE 1	Pas de virus circulant chez l'homme
	PAS DE NOUVEAU VIRUS CIRCULANT CHEZ L'HOMME MAIS PRÉSENCE D'UN VIRUS ANIMAL CAUSANT UN RISQUE SUBSTANTIEL DE MALADIE HUMAINE
PHASE 3	INFECTION HUMAINE PAR UN NOUVEAU VIRUS (MAIS SANS TRANSMISSION INTER HUMAINE OU DANS DES CAS ISOLÉS LIÉS À DES CONTACTS RAPPROCHÉS)
	PETITS GROUPEMENTS DE TRANSMISSION INTER HUMAINE LIMITÉS, MAIS EXTENSIONS LOCALISÉES (VIRUS MAL ADAPTÉ AUX HUMAINS)
PHASE 5	LARGES GROUPEMENTS, MAIS TRANSMISSION INTER HUMAINE TOUJOURS LOCALISÉE (LE VIRUS S'ADAPTE À L'HOMME)
PHASE 6	FORTE TRANSMISSION INTER HUMAINE DANS LA POPULATION

▶ Le préfet met en œuvre les mesures du plan pandémie et les circulaires d'application.

Il incite les collectivités territoriales à se préparer, notamment pour ce qui concerne l'aide de proximité aux malades et aux personnes isolées.

Que Faire?

Avant –Informez-vous **Pendant:**—Ne serrez pas la main des personnes infectées et gardez vos distances En cas de symptômes Utilisez un mouchoir en Lavez-vous les mains -Portez un grippaux, appelez votre papier pour éternuer ou plusieurs fois par jour masque anti-projections médecin traitant ou le 15 tousser. avec du savon ou une Puis jetez-le dans une solution hydroalcoolique poubelle et lavez-vous les mains

Les bons réflexes



Portez un masque antiprojections



Lavez-vous les mains à l'eau et au



Jetez vos mouchoirs dans la poubelle



Tenez-vous à l'écart des autres ner-

Mise à jour mars 2010

Mise à jour mars 2010